

États financiers

**PARTENARIAT CANADIEN CONTRE LE
CANCER CORPORATION**

31 mars 2026

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers	6-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du Partenariat canadien contre le cancer corporation

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Partenariat canadien contre le cancer corporation (ci-après le « Partenariat »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Partenariat au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de la performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Partenariat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Partenariat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Partenariat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Partenariat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant (*suite*)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Partenariat;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la base de la continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Partenariat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Partenariat à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C. R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Oakville (Ontario)
Le 26 juin 2026

Partenariat canadien contre le cancer corporation

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars

2026

2025

Charges

Réduire le risque de cancer dans la population au Canada	2 588 782 \$	3 681 283 \$
Diagnostiquer le cancer plus rapidement, avec exactitude et à un stade plus précoce	4 938 085	9 214 088
Offrir des soins de grande qualité dans un système de santé durable et de calibre mondial	2 287 363	2 177 000
Offrir du soutien aux patients, aux familles et aux aidants	3 886 019	5 364 356
Des soins adaptés à la culture dispensés plus près du domicile	4 034 129	5 464 542
Des recherches et des systèmes de données régis par les Premières Nations, les Inuits ou les Métis	2 294 955	2 231 591
Améliorer les soins grâce à la recherche	5 664 681	8 499 632
Optimiser l'impact des données sur le système de santé afin de favoriser le changement et améliorer la circulation de l'information entre les fournisseurs et les patients	7 432 831	7 398 720
Mobilisation et sensibilisation du public et appui aux programmes liés à la stratégie de lutte contre le cancer	6 839 603	7 037 354
	39 966 448	51 068 566
Charges de fonctionnement (Note 4)	11 607 252	10 680 861
	51 573 700	61 749 427
Produits		
Gouvernement du Canada (Note 6)	50 467 636	61 637 178
Autres produits	1 106 064	112 249
	51 573 700	61 749 427
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice et actif net, à la fin de l'exercice	- \$	- \$

Approuvé par le conseil d'administration,

Darren Larsen

Darren Larsen
Président du conseil d'administration

SRyhorchuk

Shannon Ryhorchuk
Présidente du comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Partenariat canadien contre le cancer corporation

État de la situation financière

Au 31 mars

2026

2025

Actifs

À court terme

Encaisse	6 960 800 \$	3 046 075 \$
Placements à court terme	-	2 997 188
Débiteurs	483 331	574 285
Projets en cours et avances (Note 3)	490 024	1 040 126
Charges payées d'avance	1 199 123	2 060 523

9 133 278 9 718 197

Immobilisations (Note 4)

41 872 1 535 224

9 175 150 \$ 11 253 421 \$

Passifs et actif net

À court terme

Créditeurs et charges à payer	4 698 077 \$	5 625 993 \$
Sommes à remettre à l'État (Note 5)	626 661	52 077
Apports reportés – Charges des périodes futures (Note 6a))	3 808 540	3 764 102

9 133 278 9 442 172

Apports reportés liés aux immobilisations (Note 6b))

41 872 1 275 720

Incitatifs à la location (Note 7)

- 535 529

41 872 1 811 249

9 175 150 11 253 421

Actif net

- -

9 175 150 \$ 11 253 421 \$

Engagements et garanties (Notes 9 et 10)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Partenariat canadien contre le cancer corporation

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2026

2025

Augmentation (diminution) de l'encaisse

Activités de fonctionnement

Apports du gouvernement du Canada reçus (Note 6)	49 550 000 \$	47 500 000 \$
Autres apports reçus	794 740	236 868
Intérêts reçus	296 171	930 447
Encaisse versée pour les programmes et les charges de fonctionnement	<u>(50 068 858)</u>	<u>(60 613 830)</u>
	<u>572 053</u>	<u>(11 946 515)</u>

Activités d'investissement

Produit de la cession de mobilier et matériel	330 000	-
Rachat de placements à court terme	<u>3 012 672</u>	<u>8 000 000</u>
	<u>3 342 672</u>	<u>8 000 000</u>

Activité de financement

Acquisition d'immobilisations	<u>-</u>	<u>(191 997)</u>
-------------------------------	----------	------------------

Augmentation (diminution) de l'encaisse

3 914 725 (4 138 512)

Encaisse, au début de l'exercice

3 046 075 7 184 587

Encaisse, à la fin de l'exercice

6 960 800 \$ 3 046 075 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Partenariat canadien contre le cancer corporation

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2026

1. Description de l'organisme

Le Partenariat canadien contre le cancer corporation (ci-après le « Partenariat ») a été constitué le 24 octobre 2006 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a commencé ses activités de démarrage le 1^{er} janvier 2007 afin de mettre en œuvre la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer (la « Stratégie »). En juin 2013, le Partenariat a soumis des statuts de prorogation à Industrie Canada et a fait la transition vers la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (« LCOBNL »).

En tant que responsable de la mise en œuvre de la Stratégie, le Partenariat s'emploie à alléger le fardeau que représente le cancer pour la population canadienne et à améliorer les résultats de la lutte contre le cancer en collaborant avec des partenaires à l'échelle du Canada. Ses efforts visent principalement à accélérer les travaux qui favorisent l'équité en matière d'accès, d'expérience et de résultats dans les soins en oncologie pour tout le monde au Canada, y compris pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, ainsi que pour les populations en quête d'équité.

Un réseau pancanadien de partenaires, notamment des organismes de lutte contre le cancer, des chefs de file et experts du système de santé de même que des personnes atteintes de cancer, apporte une grande diversité d'expertise dans tous les aspects des travaux du Partenariat visant à concrétiser la vision de la Stratégie : un avenir où moins de personnes sont atteintes de cancer, où plus de personnes y survivent, où celles qui en sont atteintes jouissent d'une meilleure qualité de vie et où toute la population du Canada a un accès équitable à des soins de qualité contre le cancer.

Le Partenariat est financé principalement au moyen d'accords de financement avec le gouvernement du Canada. L'accord de financement initial a fourni un apport de 240,4 millions de dollars pour une période de cinq ans terminée le 31 mars 2012. Le deuxième accord a fourni un apport de 239,6 millions de dollars pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017. Par la suite, en mars 2017, le Partenariat a signé un accord de contribution fournissant un apport de 237,5 millions de dollars pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2022. Cet accord a été prolongé jusqu'au 31 mars 2023 en raison de la pandémie de COVID-19. Le 10 mars 2022, le Partenariat a signé un quatrième accord, qui fournira un apport de 237,5 millions de dollars pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2027. Au cours de l'exercice 2025-2026, l'accord de contribution a été modifié pour porter le budget approuvé à 239,55 millions de dollars pour sa durée de cinq ans.

Le Partenariat est inscrit à titre d'organisation à but non lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, il est exonéré des impôts sur le revenu.

Partenariat canadien contre le cancer corporation

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Le Partenariat utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports affectés. Les apports reçus du gouvernement du Canada sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel les charges connexes sont comptabilisées.

Les apports visant l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés dans les apports reportés liés aux immobilisations et sont par la suite comptabilisés à titre de produits selon les mêmes modalités et la même méthode que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations connexes.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des dépôts dans des comptes d'épargne à intérêts élevés et des dépôts qui, à l'acquisition, sont assortis d'échéances à moins d'un an.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimée de la façon suivante :

Technologies de l'information et télécommunications	3 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

Instruments financiers

Le Partenariat considère tout contrat qui crée un actif ou un passif financier comme un instrument financier. Le Partenariat comptabilise les éléments suivants dans les instruments financiers :

- Encaisse;
- Placements à court terme;
- Débiteurs;
- Projets en cours;
- Crédoiteurs et charges à payer;
- Sommes à remettre à l'État.

Un actif ou un passif financier est comptabilisé lorsque le Partenariat devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Partenariat sort les passifs financiers, ou une partie de ceux-ci, lorsque l'obligation est exécutée, est annulée ou prend fin.

Partenariat canadien contre le cancer corporation

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

L'évaluation initiale des actifs financiers et des passifs financiers par le Partenariat se fait à la juste valeur. Si un actif ou un passif financier n'est pas évalué ultérieurement à la juste valeur, la valeur initiale est ajustée en fonction du montant des frais de financement et des coûts de transaction directement attribuables à sa création, à son acquisition, à son émission ou à sa prise en charge. Par la suite, le Partenariat évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, déduction faite de la dépréciation.

À la clôture de chaque exercice, le Partenariat évalue s'il existe ou non des indices que les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement ont subi une dépréciation. Lorsqu'il existe un indice de dépréciation, le Partenariat détermine s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers. Le cas échéant, la valeur comptable des actifs est réduite à la plus élevée de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, soit en détenant les actifs, soit en les vendant ou en exerçant le droit à tout actif détenu en garantie, déduction faite des coûts. La valeur comptable des actifs est réduite soit directement, soit par l'intermédiaire d'un compte de provision. Le montant de la réduction est comptabilisé à titre de moins-value à l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La direction examine, à chaque date d'état de la situation financière, les valeurs comptables des postes des états financiers afin d'évaluer le besoin de les réviser ou l'existence possible d'une dépréciation. Lors de la préparation des états financiers, plusieurs éléments sont mesurés au moyen des meilleures estimations de la direction. La direction détermine ces estimations en se fondant sur les hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus probables et les lignes de conduite prévues.

Les présentes estimations sont révisées régulièrement et des ajustements sont apportés à l'excédent des produits sur les charges, le cas échéant, au cours de l'exercice où ils deviennent connus.

Les éléments assujettis aux estimations importantes de la direction comprennent la durée de vie utile estimative des immobilisations et des actifs incorporels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Projets en cours et avances

Les projets en cours et les avances représentent les projets pour lesquels le Partenariat a avancé des fonds à des partenaires tiers et dans le cadre desquels des étapes étaient en cours, et dont les fonds n'avaient pas été utilisés par le tiers partenaire.

Partenariat canadien contre le cancer corporation

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2026

4. Immobilisations

	<u>2026</u>		<u>2025</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Technologies de l'information et télécommunications	491 300 \$	449 428 \$	41 872 \$
Mobilier et matériel	-	-	-
Améliorations locatives	-	-	-
	<u>491 300 \$</u>	<u>449 428 \$</u>	<u>41 872 \$</u>

Une charge d'amortissement de 455 001 \$ (2025 – 600 098 \$) liée aux immobilisations est comprise dans les charges de fonctionnement.

Au cours de l'exercice, le Partenariat a cédé des immobilisations liées aux technologies de l'information et aux télécommunications représentant un coût d'origine de 172 763 \$ (2025 – 112 756 \$), lesquelles ont été entièrement amorties.

Le Partenariat a également cédé du mobilier et du matériel dont le coût d'origine s'élevait à 1 259 771 \$ et l'amortissement cumulé, à 1 112 439 \$, en contrepartie d'un produit de 330 000 \$, pour un gain sur cession de 182 668 \$ (2025 – néant \$). Ce gain est inclus dans les autres produits à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Par ailleurs, des améliorations locatives ayant un coût d'origine de 3 618 164 \$ et un amortissement cumulé de 2 727 145 \$ ont été radiées à la suite de la résiliation du bail, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une charge correspondant à la valeur comptable nette résiduelle de 891 019 \$ (2025 – néant \$). Aucun produit n'a été reçu relativement à cette radiation.

5. Sommes à remettre à l'État

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Apport à rembourser au gouvernement du Canada	571 588 \$	- \$
Retenues salariales et autres montants à payer	<u>55 073</u>	<u>52 077</u>
Sommes à remettre à l'État	<u>626 661 \$</u>	<u>52 077 \$</u>

Partenariat canadien contre le cancer corporation

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2026

6. Apports reportés

a) Charges des périodes futures

Les apports reportés sont affectés aux charges des périodes futures.

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Apports reportés, au début de l'exercice	3 764 102 \$	16 644 680 \$
Apports reçus du gouvernement du Canada pour l'exercice courant	49 550 000	47 500 000
Intérêts et autres produits reportés	<u>299 814</u>	<u>930 447</u>
	53 613 916	65 075 127
Montants comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice	(49 233 788)	(61 119 028)
Montant affecté à l'acquisition d'immobilisations et d'actifs incorporels	-	(191 997)
Apport à rembourser au gouvernement du Canada	<u>(571 588)</u>	<u>-</u>
Apports reportés, à la fin de l'exercice	<u>3 808 540 \$</u>	<u>3 764 102 \$</u>

b) Immobilisations

Les apports reportés liés aux immobilisations comprennent la fraction non amortie des apports au moyen desquels les immobilisations ont été acquises.

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Apports reportés, au début de l'exercice	1 275 720 \$	1 601 873 \$
Apports attribués aux acquisitions d'immobilisations	-	191 997
Cessions d'immobilisations	(1 038 351)	-
Montant amorti aux produits au cours de l'exercice	<u>(195 497)</u>	<u>(518 150)</u>
Apports reportés, à la fin de l'exercice	<u>41 872 \$</u>	<u>1 275 720 \$</u>

Le total des produits provenant du gouvernement du Canada de 50 467 636 \$ (2025 – 61 637 178 \$) comptabilisés au cours de l'exercice comprend les montants amortis aux produits provenant des immobilisations et de la cession d'immobilisations.

Partenariat canadien contre le cancer corporation

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2026

7. Incitatifs à la location

Les incitatifs à la location comprennent les montants suivants :

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Améliorations locatives	- \$	259 504 \$
Loyers gratuits et autres	-	276 025
Total des incitatifs à la location	- \$	535 529 \$

Au cours de l'exercice, des améliorations locatives et d'autres incitatifs à la location d'une valeur de 276 025 \$ (2025 – 38 558 \$) ont été amortis. Le solde est désormais nul par suite de la résiliation du bail, prenant effet le 31 janvier 2026. L'amortissement des améliorations locatives est établi à 259 504 \$ (2025 – 81 948 \$).

8. Ventilation des charges

Les salaires et les avantages sociaux sont attribués à différentes activités en fonction de l'effort à déployer pour les réaliser. Les montants attribués à chaque activité sont les suivants :

Salaires et avantages sociaux	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Réduire le risque de cancer dans la population au Canada	906 794 \$	909 444 \$
Diagnostiquer le cancer plus rapidement, avec exactitude et à un stade plus précoce	1 589 292	2 359 747
Offrir des soins de grande qualité dans un système de santé durable et de calibre mondial	998 148	837 495
Offrir du soutien aux patients, aux familles et aux aidants	1 204 571	1 244 291
Des soins adaptés à la culture dispensés plus près du domicile	1 649 180	1 501 410
Des recherches et des systèmes de données régis par les Premières Nations, les Inuits ou les Métis	900 995	769 297
Améliorer les soins grâce à la recherche	605 626	1 243 812
Optimiser l'impact des données sur le système de santé afin de favoriser le changement et améliorer la circulation de l'information entre les fournisseurs et les patients	2 491 134	2 010 148
Mobilisation et sensibilisation du public et appui aux programmes liés à la stratégie de lutte contre le cancer	5 886 367	5 774 823
Charges de fonctionnement	7 201 293	6 417 970
	<u>23 433 400 \$</u>	<u>23 068 437 \$</u>

Partenariat canadien contre le cancer corporation

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2026

9. Engagements

Engagements contractuels

Au 31 mars 2026, le Partenariat avait conclu des engagements contractuels liés à des projets particuliers et à des services professionnels d'environ 21,3 millions de dollars (2025 – 44,8 millions de dollars), lesquels sont assujettis aux modalités stipulées dans les accords connexes. Plus précisément, ces engagements liés à des projets sont conditionnels à la réalisation des étapes des projets ainsi qu'à la prestation des livrables établis dans les accords. Ces engagements contractuels se détaillent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2027	16 752 \$
2028 et par la suite	4 531
	<u>21 283 \$</u>

Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

Le Partenariat a résilié son contrat de location-exploitation relativement à ses locaux situés au 145, rue King Ouest, bureau 900. Ce contrat de location venait initialement à échéance le 31 mai 2028, mais a été résilié, sans frais, le 31 janvier 2026.

10. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Partenariat signe des conventions qui répondent à la définition d'une garantie.

Le Partenariat a versé des indemnités en vertu d'une convention de bail pour l'utilisation d'installations d'exploitation. Selon les modalités de cette convention, le Partenariat doit indemniser les contreparties en lien avec différents éléments, notamment les passifs, pertes, poursuites engagées et dommages survenant pendant la durée de la convention ou par la suite. Le montant maximal de tout paiement futur potentiel ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le Partenariat a souscrit une police d'assurance immeuble commerciale et responsabilité civile générale relativement à ces indemnités.

Le Partenariat indemnise ses administrateurs, dirigeants et salariés, actuels et futurs, à l'égard de frais, de montants découlant d'un jugement ou de montants réellement engagés par ces derniers ou susceptibles d'avoir été raisonnablement engagés relativement à des poursuites ou à des procédures judiciaires aux termes desquelles les administrateurs sont poursuivis dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi en toute honnêteté et en toute bonne foi au mieux des intérêts du Partenariat. La nature même de ces indemnités ne permet pas au Partenariat d'estimer au prix d'un effort raisonnable le risque maximal en cause. Le Partenariat a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants afin de couvrir ce genre d'indemnités.

Partenariat canadien contre le cancer corporation

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2026

11. Éventualités

Le Partenariat est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), qui a été établi par des hôpitaux et d'autres organismes pour s'autoassurer. Si le total des primes payées n'est pas suffisant pour couvrir les réclamations, le Partenariat devra fournir du financement supplémentaire sur une base participative.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté, qui correspond au total des primes payées par tous les adhérents et des produits financiers, déduction faite de l'obligation au titre des provisions pour sinistres ainsi que des charges et des charges de fonctionnement. Chaque adhérent dont le montant des primes et des produits financiers dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des provisions pour sinistres ainsi que des charges de fonctionnement peut être admissible à des distributions correspondant à sa part de l'excédent non affecté au moment où les distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC.

12. Régime de retraite

Le Partenariat est membre du Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »). Le HOOPP est un régime interentreprises à prestations définies comptabilisé à titre de régime à cotisations définies étant donné qu'il n'existe pas suffisamment d'informations pour suivre les notes d'orientation relatives aux régimes à prestations définies. Les cotisations de l'employeur versées au régime par le Partenariat au cours de l'exercice considéré se sont élevées à 1 719 442 \$ (2025 – 1 683 809 \$) et sont présentées à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.